



Moment de la contravention pour stationnement gênant

Par **jacques22**, le **14/10/2015 à 16:00**

Bonjour,

Quand j'ai vu la fourrière arriver avec la police pour un stationnement gênant devant mon garage, j'ai rangé ma voiture en protestant parce que les infractions multiples de mes voisins m'avaient empêchées de me garer dans mon garage et que le principal coupable n'avait pas été gêné pour partir.

La voiture n'a pas été enlevée et le policier ne m'a pas remis de contravention.

Peut-il me l'envoyer ensuite et dans l'affirmative sous quel délai?

Devrais-je payer le déplacement de la fourrière?

Merci pour vos réponses.

Par **Maitre SEBAN**, le **14/10/2015 à 17:20**

Bonjour,

Vous n'aurez pas à payer les frais de fourrière dans la mesure où la mise en fourrière (2 roues soulevées du sol) n'a pas été entamée.

En revanche, vous pouvez effectivement recevoir a posteriori une contravention pour stationnement gênant.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>

Par **jacques22**, le **15/10/2015 à 08:51**

Bonjour Maitre SEBAN et merci beaucoup pour votre réponse.